



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 7 mai 2018 à 19 h 30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Drouin, Francine Fillion et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018
4. Correction apportée à la liste des comptes de mars 2018
5. Adoption des comptes d'avril 2018
6. Renouvellement d'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC)
7. Demande d'autorisation à la CPTAQ par la Ferme Gymili
8. Achat d'abat-poussières : résultat des soumissions
9. Facturation pour assistance technique par la firme Pluritec ingénieurs- conseils
10. Mandat à la firme Pluritec de procéder aux travaux menant à établir et estimer les coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par la présence des installations de distribution d'Énergir dans l'emprise des travaux de réfection des infrastructures municipales projetées par la Municipalité dans le secteur urbain de Broughton Station.
11. Accaparement et financiarisation des terres agricoles
12. Dépôt des états financiers de l'OMH pour l'année 2017
13. Renouvellement de l'entente du programme du supplément au loyer 2018-2023 et participation financière de la municipalité
14. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2017 (PAERRL)
15. Achat et entretien des fleurs, engrais et paillis
16. Voirie
17. Correspondance de la mairesse
  - 17.1. Comité des élus
18. Période de questions
19. Affaires nouvelles
  - Subvention du Fonds culturel rural
  - Subvention du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la célébration de la Fête nationale 2018
  - Emploi d'été Canada et confirmation d'embauche d'étudiants
  - Embauche
  - Suivi sur l'état du 4<sup>e</sup> rang
20. Levée de l'assemblée.

2018-05-068

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté

### **3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2018.**

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018 au moins 48 heures avant la tenue de la présente.

2018-05-069

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2018. Adopté

### **4. ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures ;



2018-05-070

N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU QU'** un montant de 60 509,89 \$ est déboursé à même le fonds général ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018 inclusivement, pour un montant de 60 509,89 \$. Adopté

#### **5. CORRECTION APPORTEE A LA LISTE DES COMPTES DE MARS 2018**

Dans la liste des comptes de mars 2018, le montant de 981,26 \$ payable à Mécanique S.P. (huile et graisse) doit être soustrait puisqu'il réfère au service incendie dont la gestion est assurée par la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'adopter la correction telle que présentée.

#### **6. RENOUELEMENT D'ADHESION GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS VERSANTS DE LA ZONE BECANCOUR (GROBEC)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite maintenir son statut de partenaire au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour dont la contribution annuelle est de 50 \$.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement, de renouveler la cotisation annuelle au GROBEC au montant de 50 \$. Adopté

#### **7. DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ PAR LA FERME GYMILI**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance de la requête adressée par M. Michel Gagné de la Ferme Gymili SENC à la CPTAQ, dans laquelle il souhaite obtenir l'autorisation d'acquérir une partie du lot 4 545 166 adjacent à la Ferme;

**ATTENDU QUE** suite à une entente convenue avec Mmes Chantal Vachon et Lyne Vachon propriétaires du lot 4 545 166, M. Michel Gagné de la Ferme Gymili SENC déclare que l'ajout d'une superficie de 0,78 hectare aura pour résultat de régulariser le droit de puiser l'eau potable qui alimente présentement la ferme et la résidence de la ferme;

**ATTENDU QUE** l'ajout de cette même superficie de 0,78 hectare permettra le développement d'un éventuel projet de construction d'une grange-étable permettant ainsi de moderniser les installations actuelles;

**ATTENDU QUE** l'autorisation demandée par M. Michel Gagné de la Ferme Gymili SENC ne constitue aucune dérogation aux règlements de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que la Municipalité accorde son approbation, et recommande à la CPTAQ l'acceptation de la demande d'autorisation qui lui est adressée par M. Michel Gagné de la Ferme Gymili SENC. Adopté

#### **8. ACHAT D'ABAT-POUSSIERES : RESULTAT DES SOUMISSIONS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton procède chaque année à l'achat d'abat-poussières;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder par invitation pour l'octroi du contrat;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a invité trois fournisseurs à présenter une soumission pour l'achat d'abat-poussières à savoir Sel Warwick Inc., Somavrac C.C. et Les Entreprises Bourget Inc., et qu'un seul de ces fournisseurs a présenté une soumission;

**ATTENDU QUE** l'ouverture de l'unique soumission reçue a eu lieu le 7 mai 2018 à 16 h 20 par M. Alain Paré, directeur général, en présence de Mme France Laroche, mairesse, et de Mme Lucie Vachon, citoyenne;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire obtenir une opinion légale sur le motif de non soumission de la part d'un fournisseur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, de reporter la décision de l'octroi du contrat à la prochaine séance ordinaire. Adopté

2018-05-071

2018-05-072

2018-05-073

2018-05-074



N° de résolution  
ou annotation

2018-05-075

## **9. FACTURATION POUR ASSISTANCE TECHNIQUE PAR LA FIRME PLURITEC INGENIEURS-CONSEILS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a confié à la Firme Pluritec le mandat d'analyser les impacts de l'implantation du futur réseau gazier projeté par Énergir vs les infrastructures municipales existantes et projetées dans le secteur de Broughton Station ;

**ATTENDU QUE** la firme Pluritec a rempli le mandat qui lui a été confié par la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'autoriser le paiement de 4 568,41 \$ pour les services professionnels de la Firme Pluritec ingénieurs-conseils. Adopté

## **10. MANDAT À LA FIRME PLURITEC DE PROCÉDER AUX TRAVAUX MENANT À ÉTABLIR ET ESTIMER LES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES QUI SERAIENT OCCASIONNÉS PAR LA PRÉSENCE DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIR DANS L'EMPRISE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES PROJETÉES PAR LA MUNICIPALITÉ DANS LE SECTEUR URBAIN DE BROUGHTON STATION.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire établir et estimer les coûts supplémentaires qui seraient occasionnés par la présence des installations de distribution de gaz d'Énergir dans l'emprise des travaux de réfection des infrastructures municipales projetées par la Municipalité dans le secteur urbain de Broughton Station ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé à la Firme Pluritec ingénieurs-conseils de remplir ce mandat ;

**ATTENDU QUE** la Firme Pluritec ingénieurs-conseils a présenté un plan de travail des activités requises à la réalisation de ce mandat et les coûts associés aux honoraires professionnels totalisant 4 000 \$ taxes en sus ;

2018-05-076

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de confier le mandat précédemment décrit à la Firme Pluritec ingénieurs-conseils et d'autoriser un montant de 4 000 \$ taxes en sus pour sa réalisation. Adopté

## **11. ACCAPAREMENT ET FINANCIARISATION DES TERRES AGRICOLES**

**ATTENDU QUE** l'achat de terres par des financiers, des régimes de retraite et des fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique et/ou de la spéculation ;

**ATTENDU QUE** ce phénomène prend de l'ampleur au Québec et est source de préoccupation ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite accroître l'accessibilité pour la relève, assurer le développement et la diversification des activités agricoles et revitaliser le milieu rural ;

**ATTENDU QUE** la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions ;

**ATTENDU QUE** depuis quelques années, le gouvernement de la Saskatchewan a mis en place une législation pour interdire aux fonds de retraite et aux fonds d'investissement d'acquérir des terres agricoles ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées au cours des dernières années ;

2018-05-077

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que soit créée une table de travail avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce problème d'accaparement et de financiarisation des terres agricoles.



N° de résolution  
ou annotation

2018-05-078

## **12. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) POUR L'ANNÉE 2017 ET CONTRIBUTION MUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** les états financiers de l'OMH pour l'année 2017 ont été déposés à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la portion du déficit annuel de l'OMH est assumée par la Municipalité à la hauteur de 10% ;

**ATTENDU QUE** lors de la présentation du budget 2017 par l'OMH, la contribution municipale visant à combler 10% du déficit de l'OMH était estimé à 2 017 \$, mais que les états financiers de l'année 2017 établissent la contribution municipale à 2 873 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, d'accorder à l'OMH la somme de 856 \$ afin de combler le déficit réel pour l'année 2017. Adopté

2018-05-079

## **13. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DU PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER 2018-2023 ET DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a autorisé la prolongation, jusqu'au 31 mars 2023, du PROGRAMME DU SUPPLEMENT AU LOYER versés pour les logements subventionnés par le programme Accès Logis Québec ;

**ATTENDU QUE** la Résidence Saint-Pierre est visée par ce programme ;

**ATTENDU QUE** l'entente de cinq ans confirmant la contribution financière de la Municipalité a pris fin le 31 mars 2018 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton renouèle l'ENTENTE DU PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER débutant le 31 mars 2018 et prenant fin le 31 mars 2023, et que la Municipalité confirme par la même occasion sa contribution financière ;

2018-05-080

## **14. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2017 (PAERRL)**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 307 941 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017 dans le cadre du PAERRL;

**ATTENDU QUE** la compensation octroyée par le ministère à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

**ATTENDU QUE** la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer les documents relatifs aux interventions effectuées sur le réseau routier local 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*. Adopté



2018-05-081

N° de résolution  
ou annotation

2018-05-082

## 15. ACHAT DES FLEURS, ENGRAIS ET PAILLIS ET ENTRETIEN DES POTS

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire poursuivre ses activités d'embellissement des secteurs urbains ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé M. Dave Lachance et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 500 \$ pour l'achat de fleurs, de paillis et d'engrais pour les secteurs urbains de la Municipalité, et que l'offre d'entretien des douze (12) jardinières soit offerte aux mêmes conditions qu'en 2017 aux citoyens qui en avaient accepté l'entretien.

## 16. VOIRIE

Le directeur des travaux publics fait rapport des activités de voirie du dernier mois, et de la détérioration inhabituelle des routes rurales. Il fait part aux élus des besoins suivants :

- 10 couteaux pour la niveleuse : 1 500 \$ coût total estimé
- 14 blocs de béton (14) pour les bandes de patinoire qui demeureront en place au cours de l'été : 600 \$ coût total estimé

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'octroyer un montant de 2 100 \$ l'achat de couteaux et de blocs.

## 17. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

### 17.1 Comité des élus

Mme Francine Drouin souligne la forte participation de la population lors de la Fête à la tire du 15 avril 2017. Près de 100 personnes se sont joint à la fête. En plus de la traditionnelle tire sur neige, l'activité fut agrémentée par des jeux pour enfants, la musique d'un accordéoniste, la présence de la mascotte des jeux du Québec, la contribution d'un jeune tatoueur, et des tours du village en voiture tirée par les chevaux. Mme Drouin souligne la générosité des commanditaires et des bénévoles.

## 18. AFFAIRES NOUVELLES

Mme France Laroche, mairesse, informe les élus et les citoyens des points suivants :

### Subvention Fonds culturel rural (FCR)

Le projet de sculptures le long du Sentier des champions a été accepté et qu'une subvention de 2 000\$ a été octroyé par le FCR de la MRC.

### Subvention du MNQ pour les célébrations de la Fête nationale 2018

Le Mouvement des québécoises et des québécois accorde un montant de 650\$ pour l'organisation d'activité dans le cadre de la Fête nationale 2018 à Saint-Pierre-de-Broughton.

### Emploi d'été Canada et confirmation d'embauche d'étudiants

Le gouvernement fédéral accorde un financement pour l'embauche de deux étudiants à raison de 6 semaines chacun, à titre d'animateurs du terrain de jeu au cours de l'été 2018. Ont été embauchés : Sabrina Roy est embauchée à titre d'animatrice responsable. Élodie Cloutier et Hugo Tremblay se partageront l'autre responsabilité d'animation.

### Suivi condition du 4<sup>e</sup> rang

Les élus municipaux, le directeur des travaux publics et le directeur général feront la tournée des rangs de la municipalité mardi le 8 mai 2018 afin de constater de visu l'état des chemins. Le 4<sup>e</sup> rang fera partie de la tournée.



N° de résolution  
ou annotation

2018-03-083

### **17. PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande que soit évaluée la possibilité, pour les résidents du rang 11, de circuler en VTT sur ce rang.

La mairesse explique que cela a été discuté avec la SQ. En raison de la réglementation routière, un droit de circulation ne peut être octroyé à un groupe particulier d'utilisateurs de la route. Présentement, les résidents du rang peuvent circuler en VTT sur une distance prévue au règlement.

### **18. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune

### **19. LEVEE DE L'ASSEMBLEE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Drouin, et résolu unanimement, que la présente séance soit levée à 20 h 30.  
Adopté

---

*France Laroche, mairesse*

---

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

”

”



